



AIDE ET SOINS A DOMICILE

RAPPORT ANNUEL COMPTES 2005

Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile, Zähringerstrasse 15, 3012 Berne

Tél. 031-300 51 51 ; Fax 031-300 51 50

E-mail: verband@spitexbe.ch, Homepage: www.spitexbe.ch

Sommaire

Comité et secteurs.....	2
Secrétariat et mandats	3
Représentation dans d'autres instances	4
1. Le point de vue de la présidente.....	7
2. Exercice 2005	8
2.1. Comptes-rendus des responsables de secteurs	8
2.2. Rapport du secrétariat	14
2.3. Rapport de l'Office de contrôle et d'arbitrage (CPC)	17
2.4. Commission spécialisée Médiateur bernois pour la vieillesse et les homes	19
2.5. L'aide et les soins à domicile aux enfants dans le canton de Berne	20
3. Remerciements et postface personnelle du directeur	21
4. Comptes annuels 2005	22
Bilan	23
Commentaires relatifs aux comptes annuels 2005	24
5. Rapport de révision	28

Comité de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile 2004



De gauche à droite: Daniel Kettiger, Regula Stähli, Lisa Humbert-Droz, Rahel Gmür et Claudine Böhlen. Les secteurs «Prestations», «Marketing» et «Soins, Aide ménagère et encadrement» sont encore vacants.

Lisa Humbert-Droz	Présidente	c/o Humbert Partner AG Postfach 6622, 3001 Berne
Kurt Hirsbrunner	Vice-président (démission 30.04.05) secteurs: «Prestations» et «Formation»	Distelweg 19 3012 Berne
Daniel Kettiger	Vice-président (dès le 01.05.05) secteur: «Finances»	Case postale 1264 3401 Berthoud
Rahel Gmür	Membre du comité / secteurs: «Développement de l'association» et «Formation» (dès le 01.05.05)	Gesellschaftsstrasse 31 3012 Berne
Claudine Böhlen	Membre du comité / secteur : «Relations publiques»	Spitalackerstrasse 25 3013 Berne
Regula Stähli	Membre du comité / secteur : «Relations avec les membres»	Weyermattstrasse 57 2560 Nidau

Secrétariat: Zähringerstrasse 15, 3012 Berne, no de téléphone 031 300 51 51
no de fax 031 300 51 50 E-Mail: verband@spitexbe.ch, Homepage: www.spitexbe.ch

Directeur



Piero F. Catani (90 %)

Résponsable de
l'administration



Iris Meyer (Foto, 80%) dès le 01.06.05
Christa Nebel (100%) jusqu'au 30.04.05
Yvonne Lüscher (temporaire en mai 05)

Back Office



Sandra Lühinger (environs 20 %)

Rédactrice



Stephanie Aeby (70%)

Traductions:

- Anne Lise Greber-Borel (mandat)

Conseil juridique:

- Margrit Gilardi (mandat)
- Andreas Danzeisen (mandat)

Vérificateurs de
comptes:

Revisia SA, Société fiduciaire, Bienne

Représentations de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile dans d'autres instances :

- 1) Délégués Association Suisse des services d'aide et de soins à domicile - 6 délégué-e-s
- 2) Comité central de l'Association Suisse des services d'ASAD - **Lisa Humbert-Droz**,
Présidente Association cantonale
- 3) Projet cantonal «apprentissage social» - **Kurt Hirsbrunner**, Vice-président Association cantonale (jusqu'au 30.04.05)
- 4) Organisation faîtière du monde du travail (ORTRA) de la santé Berne - **Rahel Gmür**,
Membre du comité Assoc. cantonale,
Présidente ORTRA de la santé Berne
- 5) Commission principe du lieu d'apprentissage (ORTRA ASSC) - **Bernhard Moser**, Directeur ASAD Thoune
- 6) Commission champs professionnels - **Bernhard Moser**, Directeur ASAD Thoune
- 7) Nouvelle systématique de formation - **Kurt Hirsbrunner**, Vice-président Association cantonale (jusqu'au 30.04.05)
- **Rahel Gmür**, membre du comité Association cantonale (dès le 01.06.05).
- 8) Commission soignants - **Piero F. Catani**, Directeur Assoc. Cant.
- 9) Commission service médiateur pour questions de vieillesse ABIV - **Annina Berger**, Présidente ASAD Thoune
- 10) Proches soignants - **Annina Berger**, Présidente ASAD Thoune
- 11) Office de contrôle et d'arbitrage - Présidente: **Carine Egger Scholl**, avocate
- Secrétaire: **Jacques Calcio-Gandino**
- 2 représentantes Assoc. cantonale:
- **Regula Stähli**, membre du comité Association cantonale
- **Elisabeth Stettler**, Directrice ASAD Spiez
- remplaçante: **Sigrun Kuhn**, Directrice ASAD Langenthal
- 2 représentants des assureurs-maladie:
- **Christoph Engel**, santésuisse Berne
- **Peter Sieber**, santésuisse Berne
- 12) Coordination Kispi (Aide et soins à domicile pour enfants) - **Kurt Hirsbrunner**, Vice-président Association cantonale (jusqu'au 30.04.05)
- **Regula Stähli**, membre du comité Assoc. cantonale (dès le 01.05.05)
- **Piero F. Catani**, Directeur Assoc. Cant.
- 13) Association de promotion Kispi - **Kurt Hirsbrunner**, Vice-président Association cantonale (jusqu'au 30.04.05)

Groupes de travail interne

- Siégeant dans le groupe central des directeurs/directrices** - **Regula Stähli**,
- Membre du comité Assoc. cantonale
- **Piero F. Catani**, Directeur Assoc. Cant.
- Délégation de négociations avec santésuisse Berne** - **Lisa Humbert-Droz**, Présidente Ass. cant.
- **Rahel Gmür**, Membre du comité Ass. cant.
- **Dieter Widmer**, Représ. des communes
- **Piero F. Catani**, Directeur Assoc. Cant.
- Groupe de travail «Protection des données»** - **Daniel Kettiger**, Membre du comité Association cantonale
- **Katarina Wilhelm**, Directr. ASAD Nidau
- **Angelica Merz**, Directrice ASAD Worb
- **Irene Mettauer**, Dir. ASAD Belp-Toffen
- **Piero F. Catani**, Directeur Assoc. Cant.
- Direction générale des projets de l'Association cantonale «Standards avec indicateurs» et «Régionalisation du paysage de l'aide et des soins à domicile»** - **Lisa Humbert-Droz**, Présidente Ass. cant.
- **Rahel Gmür**, Membre du comité Ass. cant.
- **Kurt Hirsbrunner**, Vice-président Ass. cant. (jusqu'au 30.04.05)
- **Piero F. Catani**, Directeur Ass. cant.
- **Christa Nebel**, Représentante administr. Ass. cant. (jusqu'au 30.04.05)
- **Iris Meyer**, Représentante administr. Assoc. cant. (dès le 01.06.05)
- **Peter Dolder**, Chef de projet externe «Régionalisation»
- **Kurt Jaggi**, Chef de projet externe «Standards avec indicateurs» (jusqu'au 17.11.05)
- **Andreas Näf**, Chef de projet externe «Standards avec indicateurs» (jusqu'au 17.11.05)
- Projet «Standards avec indicateurs»**
- Comité de pilotage:**
- **Kurt Hirsbrunner**, Vice-président Association cantonale (jusqu'au 30.04.05)
 - **Kurt Jaggi**, Chef de projet externe (jusqu'au 17.11.05)
 - **Andreas Näf**, Chef de projet externe (jusqu'au 17.11.05)
 - **Katharina Balsiger**, santésuisse Bern
 - **Piero F. Catani**, Directeur Ass. cantonale
 - **Jan Guillaume**, SAP, OPAH
 - **Fritz Jost**, Directeur ASAD Heimberg
 - **Sigrun Kuhn-Hopp**, Dir. ASAD Langenthal
 - **Angelica Merz**, Directrice ASAD Worb
 - **Marie-Claire Rossé**, Directrice ASAD Vallée de Tavannes et du Petit-Val

- **Marcel Rüfenacht**, Direct. SPITEX BERNE
- **Elisabeth Stettler**, Directrice ASAD Spiez
- **Ueli Studer**, Conseiller communal Köniz

Groupe de travail

«Standards des prestations»:

- **Fritz Jost**, Président GT, Directeur ASAD Heimberg
- **Stephanie Aeby**, Rédactrice assoc. cant.
- **Dorothee Buchmüller**, Directrice ASAD Saanenland
- **Annabelle Crivelli**, Responsable de la formation, ASAD Thoune
- **Barbara Eggimann**, respons. du domaine de l'aide au ménage ASAD Köniz-Oberbalm
- **Herbert Graf**, Directeur ASAD Neuenegg
- **Marius Muff**,
Chef de la gestion SPITEX BERNE
- **Brigitte Riesen-Tschabold**,
Directrice ASAD Obersimmental

Groupe de travail

«Standards structurels»:

- **Elisabeth Stettler**, Présidente GT, Directrice ASAD Spiez
- **Piero F. Catani**, Directeur Assoc. cant.
- **Christoph Gfeller**, Chef de la gestion des finances et du contrôle SPITEX BERNE
- **Marianne Hubschmid**, ASAD Bürglen
- **Katarina Wilhelm**, Directrice ASAD Nidau
- **Erika Wüthrich Rösch**, Directrice ASAD Berthoud

Projet

«Régionalisation du paysage de l'aide et des soins à domicile»

Comité de pilotage:

- **Rahel Gmür**, Membre du comité Ass. cant.
- **Piero F. Catani**, Directeur Assoc. cant.
- **Peter Dolder**, Chef de projet externe
- **Charlotte Bühlmann**, Conseillère communale Münchenbuchsee
- **Gottfried Gehriger**, Prési. ASAD Kehrsatz
- **Vreni Greber**, ESPAS Moutier et environs
- **Jan Guillaume**, SAP, OPAH
- **Peter Herrmann**, Président ASAD Thurnen-Riggisberg et env.
- **Kurt Krieger**, Président ASAD Aarwangen
- **Sigrun Kuhn-Hopp**, Dir. ASAD Langenthal
- **Susanne Leuenberger**, Conseillère communale Muri
- **Bernhard Moser**, Directeur ASAD Thoune
- **Niklaus Sägesser**, Président ASAD Schüpfen et environs
- **Heinz Witschi**, Président et Directeur ASAD Meiringen

1. Le point de vue de la présidente

Madame, Monsieur,

Lorsque je jette un regard sur l'année écoulée, je constate que nous avons déjà été en mesure de réaliser plusieurs des projets prévus l'année précédente. Il s'agit pour l'essentiel des deux projets majeurs pour notre avenir, soit les «Standards avec indicateurs pour les prestations d'aide et de soins à domicile» et la «Régionalisation du paysage de l'aide et des soins à domicile». A la fin 2005, le manuel de régionalisation accompagné des instructions idoines se trouvait pratiquement prêt à envoyer à l'imprimerie alors que nous avons confié les Standards avec indicateurs à la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) pour prise de position, quasiment à titre de cadeau de Noël. Sans la collaboration de nos membres ces projets n'en seraient pas là! Je vous remercie tous chaleureusement pour votre engagement.

Le comité et la direction ont discuté de l'avenir de la branche de l'ASAD l'automne dernier à Spiez. Notre but déclaré jusqu'en 2015 se résume ainsi: **L'aide et les soins à domicile d'utilité publique sont le numéro 1 dans le secteur des soins de base ambulatoires**. Non seulement ce but à longue échéance correspond aux prescriptions du canton de Berne (rapport sur le 3^e âge) mais il représente aussi la conséquence qu'implique la progression effrénée des coûts de la santé. Les services d'ASAD encadrent et soignent toute la population, pas seulement les personnes âgées, raison pour laquelle l'offre d'ASAD aux enfants et celle de prestations de soins palliatifs et oncologiques seront mises en place, ou étendues, sur l'ensemble du territoire cantonal. Nous sommes préparés à faire face aux exigences grandissantes: vous trouverez une vue d'ensemble de nos buts stratégiques pour 2015 sur notre site internet, sous [www.spitexbe.ch/Interna/Conférence des Président-e-s du 31.10.2005](http://www.spitexbe.ch/Interna/Conférence_des_Président-e-s_du_31.10.2005).

Dès 2006, les communes qui confient des mandats de prestations d'ASAD et celles qui veulent établir leurs décomptes en bénéficiant de la compensation des charges devront être titulaires d'une **autorisation** du canton, sujet abordé lors d'une tournée d'information organisée dans 4 communes du canton par la SAP, l'Association des communes bernoises (ACB) et l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile.

Dans le dossier de la **Loi sur l'assurance-maladie** (LAMal), nous n'avons pas avancé d'un pouce. Les débats parlementaires se font attendre et la LAMal ne sera traitée au plus tôt que lors de la session d'été 2006. Jusque-là nous ne pouvons rien entreprendre d'autre et si nous voulons le faire, ce sera sans le soutien de notre association faïtière. L'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (ASSASD) soutient toujours une solution uniforme pour les soins stationnaires et ambulatoires, contredisant ainsi non seulement la politique du 3^e âge du canton de Berne mais également la demande exprimée par la Conférence suisse des directeurs de la santé (CDS) réclamant une séparation claire entre prestations stationnaires d'une part et ambulatoires d'autre part. Nous, en tant qu'Association cantonale bernoise, devons sérieusement nous demander si nous voulons continuer à défendre l'orientation stratégique poursuivie par l'ASSASD ou si nous devons nous retirer du comité central.

Ce que je décrivais dans le rapport annuel 2003 comme un «soupçon d'amertume» nous occupe de manière récurrente: la **convention tarifaire** (un dossier comprenant plusieurs classeurs!) ou, en d'autres termes, l'impossibilité de trouver une base de collaboration constructive avec santésuisse afin de conclure une convention acceptable avec des tarifs acceptables. Santésuisse Suisse a refusé le résultat des négociations menées entre santésuisse Berne et nous-mêmes. Après que santésuisse a eu attaqué également le tarif édicté par le Conseil-exécutif, il appartient désormais au Conseil fédéral de se prononcer. Il reste à savoir s'il se fera entendre avant que la nouvelle LAMal soit votée. Par conséquent, les tarifs des prestations d'ASAD dans le canton de Berne restent pour l'instant provisoires.

Je tiens à remercier nos membres, les collègues du comité, les collaborateurs du secrétariat et tous ceux qui s'engagent pour l'ASAD et par ce biais pour le bien de la population. Nous sommes sur la bonne voie, en route vers le but majeur que nous nous sommes fixés.

Lisa Humbert-Droz

2. Exercice 2005

2.1. Comptes-rendus des responsables de secteurs

Secteur Relations avec les membres: Regula Stähli

Pour l'essentiel, l'exercice 2005 s'est déroulé de manière analogue à l'année précédente. Nous avons aussi rendu visite à nos organisations dans leur région, particulièrement à celles qui s'occupent concrètement des questions de fusion et de collaboration.

Grâce à mon siège au sein de la Commission paritaire de confiance j'ai pu, cette année également, mettre en évidence des problèmes pratiques rencontrés par les organisations et leur chercher des solutions. Les séances du groupe central auxquelles j'ai assisté en compagnie de Piero F. Catani, en tant que représentante du comité, se sont également révélées instructives et m'ont permis de transmettre les sujets de préoccupation des directrices et des directeurs au comité.

La plate-forme d'échanges et de réactions du 29 novembre 2005 a d'une part éveillé l'intérêt des représentant-e-s de nos organisations à la mise en œuvre des projets «Standards et indicateurs» et «Régionalisation» mais a d'autre part également suscité des incertitudes quant à l'avenir de celles-ci. Néanmoins, elle a dans l'ensemble été appréciée et accueillie comme une source d'impulsions.

Je continuerai à m'efforcer d'encourager une collaboration constructive afin que nous puissions relever ensemble les défis du futur.

Secteur Relations publiques: Claudine Böhlen

Généralités

L'association cantonale et le secteur Relations publiques ont une nouvelle fois saisi chaque occasion pour mettre au courant l'opinion publique, les autorités, nos organisations partenaires et nos membres des dernières nouveautés concernant la branche de l'aide et des soins à domicile (ASAD). Nous avons assuré information et communication par le biais de nombreux contacts et entretiens personnels ainsi que dans le cadre de plusieurs manifestations organisées par l'association cantonale, en partie en présence des médias. En ce qui concerne leur contenu, les thèmes centraux ont été la révision de la LAMal comprenant la nouvelle réglementation du financement des soins, les négociations tarifaires et les deux projets lancés en novembre 2004 visant la reconfiguration du paysage de l'ASAD (voir p. 9 et 10). Nous avons dû remettre à plus tard un petit déjeuner avec des parlementaires planifié depuis longtemps, au cours duquel devait être présentée la position de l'association cantonale concernant le financement des soins de longue durée et ce en raison de l'ajournement de cette affaire au niveau des chambres fédérales.

Les manifestations les plus importantes pour le public et nos membres ont été:

- La Journée Aide et soins à domicile. Elle a eu lieu le premier week-end de mai, le 7.5.2005, pour la première fois sous forme d'une journée nationale et sous une seule devise. Dans le canton de Berne, de nombreuses organisations de la base ont mené, avec l'appui de l'association cantonale, les actions les plus diverses. Trois d'entre elles – l'ASAD de Meikirch-Kirchlindach, l'ASAD de Täuffelen et l'Association des services d'ASAD

de la région de Konolfingen – se sont vu décerner par l'association cantonale un prix pour leur article sur le sujet paru dans le «Spitex Focus».

- Le 10ème anniversaire de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile. L'assemblée des délégués qui s'est tenue le 19 mai 2005 au Kursaal de Berne a connu un franc succès auprès de nos membres et de nos organisations partenaires. Interviewée à l'occasion de cet événement par le journal régional de Radio DRS notre présidente, Lisa Humbert-Droz, a exposé l'activité et les objectifs poursuivis par l'ASAD.
- La plate-forme d'échanges et de réactions relative aux projets «Standards avec indicateurs» et «Régionalisation», lancés en novembre 2004. La participation et l'intérêt des organisations-membres à cette réunion d'information (le 29.11.05 à la caserne de Berne) ont été considérables, les réactions aux projets achevés et remis à la SAP majoritairement positives.

Concept d'information et de communication

Lors de deux retraites qui ont eu lieu en juin et en septembre, le comité a souligné l'importance du travail de relations publiques. En tant que membre du comité responsable de ce secteur, j'ai été chargée d'élaborer un concept d'information et de communication qui serve de document de base, ce que j'ai mené à bien en collaboration avec le secrétariat. Ce concept a été entériné par le comité en décembre 2005.

Les bulletins «Spitex Focus» et «Actuel Aide et soins à domicile»

Le bulletin d'information «Spitex Focus» (quatre numéros par an) a continué à informer nos organisations-membres sur les activités de l'association, les affaires courantes et les événements les plus importants touchant au domaine de l'ASAD. Le 7.12.2005, après que Stephanie Aeby, notre rédactrice responsable du «Spitex Focus», a eu donné son congé, le comité a décidé de cesser la parution du «Spitex Focus» sous sa forme actuelle tout en étendant l'information interne à l'association par d'autres canaux.

Le bulletin «Actuel Aide et soins à domicile», conçu comme une information spécifique destinée aux membres de la classe politique ainsi qu'aux autorités cantonales et communales, a paru une fois au cours de l'exercice sous revue.

Secteur Développement de l'association: Rahel Gmür

Le projet de manuel «Régionalisation du paysage de l'aide et des soins à domicile» a représenté l'un de mes centres d'activités en 2005. Avec le chef de projet externe Peter Dolder et le comité de pilotage, nous avons travaillé rapidement dans le cadre d'une collaboration constructive aux contenus du manuel. Au cours de cette phase, tous les participants se sont intensément interrogés sur les arguments pour et contre la régionalisation. Ils ont clairement reconnu qu'un rapprochement dans le paysage de l'ASAD ne peut être qu'avantageux. Grâce à cette prise de conscience orientée vers l'avenir, il est garanti que l'ASAD, en tant que partenaires les plus importants du secteur des soins de santé ambulatoires, peuvent fournir les prestations exigées en répondant aux normes de qualité souhaitées.

La boîte à outils que nous avons abondamment citée est complète. A la fin de l'année, la direction du projet global a approuvé le manuel à l'unanimité. Il s'agit là probablement davantage d'une boussole car vous recevez tous par le biais de ce manuel des informations vous indiquant la direction à prendre sur votre chemin vers Rome, où, c'est bien connu, tous les chemins sont censés mener. Longs ou courts.

Pour convaincre les derniers réticents d'entreprendre le voyage, notre association a mis sur pied quatre réunions d'information sur ce sujet en collaboration avec l'Association des communes bernoises (ACB) et la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) à Berthoud, Lyss, Spiez et Péry. Nous avons vécu cette activité commune comme extrêmement fructueuse et trouvé là une nouvelle forme de collaboration qu'il vaut la peine d'entretenir et d'approfondir.

Les premières organisations sont arrivées à Rome avec un projet achevé, elles ont fusionné. Les unes en sont à la première étape, d'autres se trouvent entre Milan et Rome, d'autres encore sont proches du but. Certaines encore se sont accordé une pause intermédiaire pour vérifier la justesse de la route choisie. Lors de mes nombreuses visites sur les trajets les plus divers, la franchise et l'ouverture de la discussion sur ce thème m'ont fortement impressionnée.

Mes remerciements vont à toutes celles et tous ceux qui, avec l'association, ont saisi la chance de modeler les soins de santé ambulatoires en leur ouvrant une voie qui leur assure un avenir.

Je tiens à remercier tout particulièrement le comité de pilotage sans l'engagement duquel il n'aurait pratiquement pas été possible d'achever le manuel dans les délais.

Et à tous les voyageurs je souhaite une forte motivation pour poursuivre leurs efforts avec énergie en vue d'atteindre le but final.

Secteurs Prestations: Piero F. Catani

Projet «Standards avec indicateurs pour les prestations d'aide et de soins à domicile»

L'année sous revue a représenté pour tous les participants à ce projet une période riche en travail et intensément vécue. J'aimerais à cette occasion remercier vivement toutes les personnes ayant pris part au projet pour leur engagement.

Outre les représentants des organisations d'aide et de soins à domicile (ASAD), des délégués de la Direction cantonale de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) et de santé-suisse Berne ainsi que d'autres partenaires collaborent au projet. En compagnie de l'Association des communes bernoises et du canton, nous avons organisé en septembre 2005 quatre manifestations d'information à Péry, Lyss, Berthoud et Spiez, qui portaient sur ces deux projets et visaient à les présenter aux représentants des communes et aux organisations d'ASAD locales, à en décrire les tenants et aboutissants et à mettre dans le même temps en évidence la direction que l'ASAD veut emprunter dans le futur pour satisfaire aux exigences du marché et de la santé publique.

Le comité de pilotage s'est réuni à dix reprises pour réussir à mener à bien les tâches prévues. Deux de ces séances ont duré une journée complète. Les deux groupes de travail se sont rencontrés six, respectivement sept fois. Comme le projet avait déjà été lancé en 2004, il importait tout d'abord, au cours de l'année sous revue, de déterminer les domaines d'action à partir d'une analyse des forces/faiblesses internes. Ensuite, 18 objectifs au total ont été élaborés pour les trois domaines définis: Prestations, Structures et Ressources. Après quoi les groupes se sont attaqués à la définition de 60 standards flanqués de 115 indicateurs au total.

Les groupes ont effectué leur travail sur mandat et sous le contrôle du comité de pilotage, qui faisait à son tour régulièrement un compte-rendu de l'état des travaux à la direction du projet global. Cette procédure a permis d'assurer un déroulement logique du projet.

Nous avons présenté à nos membres le résultat de nos travaux lors de la plate-forme d'échanges et de réactions du 29 novembre 2005. Les participants y ont eu l'occasion d'examiner de près les objectifs d'ensemble, les standards avec leurs indicateurs, de poser des questions et de donner leur avis. Suite à cette plate-forme, nous avons envoyé les documents présentés lors de la réunion à la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne pour une première prise de position.

En 2006, il s'agira d'adapter les standards avec indicateurs en fonction des réactions et de planifier leur introduction et leur mise en oeuvre dans les organisations.

Les activités déployées dans les différents groupes ainsi que la plate-forme d'échanges et de réactions ont suscité dans le cadre des organisations toutes sortes de discussions sur les prestations, les structures et les ressources des organisations d'ASAD. Les standards avec indicateurs et les discussions à ce sujet doivent aider à mettre le doigt sur des solutions et à les intégrer. L'uniformisation des prestations, des structures et des ressources permettra aux organisations d'ASAD locales de faire face aux exigences qui lui seront posées dans le futur.

Description des «Prestations de complément» dans le secteur de l'aide et des soins à domicile

Le 7 avril 2005, nous avons enfin pu envoyer à nos membres la brochure sur les descriptions des «Prestations de complément». C'est le résultat d'un travail intensif auquel une demi-douzaine de nos organisations-membres ainsi que trois représentants des communes et un représentant de la SAP ont participé. L'importance de cette brochure pour l'ASAD est révélée entre autres par l'avant-propos rédigé par le Conseiller d'Etat Samuel Bhend. Les prestations décrites dans cet opuscule servent aux organisations d'ASAD comme outil d'information et comme base pour de nouvelles offres ou lors de négociations avec des partenaires. Cette parution a terminé avec succès nos travaux dans ce domaine.

Secteur Formation: Rahel Gmür

Degré secondaire II

La nette décision de placer, dans le canton de Berne, la formation d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) au niveau du cycle secondaire II imprime une orientation importante dans le cadre de la politique de formation. Les employeurs de tous les secteurs de prise en charge ont bien accueilli cette décision, qui a eu pour conséquence une tendance à la hausse de la création de places d'apprentissage. Après l'achèvement du processus de substitution des places de formation pour les aides familial-e-s certifiées, le nombre de places d'apprentissage d'ASSC continuera à augmenter. Dans un avenir proche, il importe de s'assurer que la branche de l'ASAD continue à accroître le nombre de places d'apprentissage dans les organisations nécessaire en raison de son potentiel de croissance. Seul un nombre de places d'apprentissage d'ASSC suffisant proposé dans les organisations d'ASAD permettra plus tard à ces dernières d'éviter les problèmes de relève.

Le recrutement des apprenants a été et reste un thème important. Un mandat a été confié visant à établir une évaluation de la question de savoir s'il faut effectuer une procédure de sélection centralisée et standardisée ou s'il faut, comme il est d'usage dans tous les apprentissages au niveau du cycle secondaire II, la laisser faire directement par l'employeur. Les premiers résultats seront connus à l'été 2006.

L'apprentissage raccourci au niveau du cycle secondaire II ASSC pour adultes a été mis sur pied sur mandat de la Direction de l'instruction publique du canton de Berne d'entente avec l'ORTRA en santé Berne. De nombreuses organisations d'ASAD ont manifesté leur intérêt à rendre cette formation possible à leurs collaborateurs dès 2006.

Les associations d'employeurs avaient à cœur de positionner au plus juste la nouvelle profession de la santé qu'est celle d'ASSC dans le monde du travail de tous les secteurs de prise en charge afin que la profession se voit attribuer une «identité propre» et par la même occasion la chance de s'affirmer dans le monde du travail très diversifié de la santé.

Degré tertiaire infirmier-ère HES

Dès juin 2005, j'ai occupé un siège dans le groupe de suivi du projet pilote infirmier-ère HES. Lors de la première séance, j'ai pris connaissance avec étonnement de l'absence du thème central de l'ASAD dans le premier cycle de formation d'infirmier-ère diplômé-e. Je suis intervenue sans délai auprès de la direction du projet responsable en affirmant clairement que le thème central de l'ASAD devait impérativement être proposé au programme dans le canton de Berne. Le recours direct aux organisations d'ASAD est absolument nécessaire pour que les praticiens puissent mettre en œuvre avec succès le thème central ASAD qui a été formulé dans le Curriculum ABZ (Aarau, Zurich, Berne). Sans leur concours le domaine d'enseignement LTT (Training & Transfert) par exemple ne peut être ni préparé ni assuré. Les responsables de la formation de nos organisations doivent être aussitôt que possible introduits dans leurs nouvelles tâches.

Les spécialistes sont divisés en ce qui concerne les cinq thèmes centraux du Curriculum ABZ. En outre, le modèle ABZ avec ses thèmes centraux est entaché de questions ouvertes relatives à sa comptabilité avec l'UE, sujet qui alimente et continuera d'alimenter bien des discussions de fond.

Les expériences tirées de ce pilote, qui a débuté en octobre 2005 avec une volée de 44 étudiants, apporteront d'importants éléments qui pourront être intégrés aux discussions ultérieures. Le fait que personne ne se soit annoncé en première priorité pour le thème central 4 «personnes âgées, malades chroniques, personnes avec un handicap» déclenche l'alarme et donne à réfléchir. J'y vois pour le paysage de l'ASAD une responsabilité importante d'agir durablement à l'encontre de cette fâcheuse tendance à laquelle personne ne s'attendait.

Je remercie vivement tous ceux qui m'ont soutenue et accompagnée dans mon travail.

Secteur Finances: Daniel Kettiger

En 2005, la comptabilité de l'association dans son ensemble a pour la première fois été effectuée conformément au manuel Finances. Cette nouvelle tenue des comptes s'est avérée probante sur le principe. La comptabilité d'exploitation, qui comprend une comptabilité analytique et par centres d'imputation, permet un controlling financier plus actif aussi au cours de l'exercice comptable. Le controlling a toutefois rencontré quelque difficulté pour une part du fait que le budget de l'année 2005 avait encore été établi sur le modèle de l'ancienne configuration des types de coûts et d'autre part parce que les montants inscrits au budget n'ont en partie pu être convertis qu'avec un certain flou dans la nouvelle configuration des types de coûts.

Lors de l'exercice sous revue, de même que l'année précédente, il s'est révélé évident qu'il était pratiquement impossible d'établir un budget réaliste déjà au cours du premier trimestre de l'année précédant l'exercice budgété. Au début de 2005 déjà, il est clairement apparu qu'il y aurait des écarts par rapport au budget parce que la situation initiale s'était modifiée par rapport à celle du printemps 2004. Raison pour laquelle le comité a décidé que, dans le futur, le budget ne serait plus discuté et voté lors de l'assemblée des délégués ordinaire du printemps mais lors d'une assemblée des délégués extraordinaire tenue en automne. Ce nouveau mode opératoire sera appliqué pour la première fois dans le cadre du budget 2007.

Des comptabilités séparées sont tenues pour les projets «Régionalisation» et «Standards avec indicateurs». Le controlling financier appartient aux directions de projet. Le projet «Régionalisation» s'est déroulé jusqu'ici conformément au budget. Fr. 10'000.-- au total ont été versés à des organisations-membres en 2005, provenant des moyens financiers destinés aux projets de régionalisation et réservés à cet effet dans le fonds de l'association. Pour ce qui est du projet «Standards avec indicateurs», la situation financière ne peut, au moment de la clôture du rapport annuel, pas encore être analysée de manière définitive parce que, en raison des difficultés que l'on sait rencontrées avec la direction du projet externe, une nouvelle planification de la procédure est en phase de préparation, qui a pour but d'assurer la durée restante du projet et dont le contenu influera sur l'évolution de la situation financière.

2.2. Rapport du secrétariat

Négociations tarifaires

Les négociations pour les tarifs 2005 et 2006 n'ont pu être reprises que depuis janvier 2005. Elles ont abouti à une augmentation minimale du tarif des soins de base à Fr. 49.20, que les organisations d'ASAD ont pu facturer dès le printemps 2005. Un accord avait vite été trouvé pour le tarif 2005 alors que les négociations pour le tarif au 01.01.2006 se présentaient comme bien plus difficiles. Nous étions d'avis que l'augmentation des tarifs-cadre liée au renchérissement devait également être applicable pour les tarifs 2006. Mais dans le cadre des négociations, les caisses n'étaient prêtes à l'accepter que si les organisations d'ASAD présentaient leurs coûts. Après d'âpres négociations, nous nous sommes mis d'accord sur l'application par les organisations d'ASAD de deux tarifs au 01.01.2006: les organisations qui pourraient présenter une comptabilité des coûts se verraient autorisées à appliquer l'augmentation des tarifs correspondant aux tarifs-cadre nouvellement fixés par le Conseil fédéral et celles qui n'auraient pas de comptabilité des coûts devraient continuer à appliquer le tarif 2005.

Après avoir trouvé cette solution en accord avec la partie adverse, santésuisse Soleure, centrale suisse, a stoppé la suite des négociations car elle n'était prête à prendre en compte que les salaires du personnel soignant dans le calcul du prix coûtant. A son avis les coûts des services centraux et d'infrastructure ne pouvaient pas être inclus dans le tarif. Cette attitude contredit manifestement les décisions du Conseil fédéral. C'est pourquoi nous avons été contraints de rejeter la proposition tarifaire des assureurs maladie, ce qui signifiait du même coup l'échec des négociations tarifaires.

Ensuite, santésuisse a insisté pour que les organisations annulent rétroactivement au 1^{er} juillet 2005 l'augmentation du tarif des prestations de soins de base de 70 centimes à Fr. 49.20 approuvée au printemps. Faute de quoi, les assureurs maladie refuseraient de rembourser les factures. Eu égard à cette menace, nous n'avons pas eu d'autre solution que d'avalier la pilule et de recommander à nos organisations de réduire le tarif des prestations de soins de base à Fr. 48.50. Notre requête au Conseil-exécutif le priant d'édicter une ordonnance super provisoire pour empêcher cette réduction a été rejetée. Le 28 novembre 2005, le Conseil-exécutif a communiqué le tarif des prestations des soins de base pour les années 2005 et 2006. Les deux parties avaient dès lors 30 jours pour recourir contre cette décision auprès du Conseil fédéral. Lors de sa séance du 7 décembre 2005, notre comité a décidé d'accepter le tarif fixé par le Conseil-exécutif. En revanche, santésuisse a interjeté recours auprès du Conseil fédéral le 22 décembre 2005. Avec pour conséquence l'ajournement de plusieurs mois d'une fixation des tarifs applicables pour les années 2005 et 2006.

D'un point de vue global, les négociations ont été pour nous extrêmement décevantes: d'un côté, il nous a été assuré au début des discussions que la délégation disposait d'un mandat adéquat alors que, pendant les négociations, nous avons dû constater à plusieurs reprises que santésuisse Berne recevait des consignes de la centrale de Soleure qui réduisaient alors à néant les solutions décidées à la table de négociations. Dans de pareilles conditions, il est extrêmement difficile de parvenir à des solutions constructives.

Rencontre avec les autres associations cantonales le 27 octobre 2005

A l'automne de l'exercice sous revue, il est apparu manifeste que, dans le cadre des négociations tarifaires avec les diverses associations cantonales, santésuisse posait des conditions différentes aux unes et aux autres. Nous avons reconnu la nécessité d'un échange d'informations entre ces associations d'ASAD afin d'éviter que, au cours des négociations, santésuisse ne se serve des associations cantonales les unes contre les autres. Etant donné que l'Asso-

ciation suisse des services d'aide et de soins à domicile n'était pas en mesure d'organiser cette rencontre intercantonale, nous avons sans hésiter décidé de l'organiser nous-mêmes. Le 27 octobre 2005, 21 représentants des associations d'ASAD de 17 cantons se sont retrouvés et, à l'issue de leur séance de travail, ont adopté le texte de deux requêtes à l'intention de notre association faitière. Les associations cantonales présentes y demandaient que l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile leur mette à disposition une stratégie accompagnée d'un catalogue d'arguments au titre de recommandation dans le cadre des négociations tarifaires avec santésuisse. En outre, ils demandaient à l'association faitière de prévoir une plate-forme permettant d'assurer un échange d'informations en continu entre les cantons. La rencontre du 27 octobre a montré que d'autres sujets encore devraient être discutés dans le cadre de semblables manifestations. Au niveau de l'organisation de nouvelles rencontres la balle est maintenant dans le camp de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile.

Groupe de travail Protection des données

Le nouvel outil d'évaluation des besoins RAI-Home-Care a soulevé d'importantes questions en rapport avec la protection des données. Notre association et l'association suisse avons des vues divergentes concernant la loi sur la protection des données prévalant en la matière. Vers la fin de l'année dernière, les recherches de l'Association suisse des services d'ASAD auprès de l'Office fédéral de la justice ont révélé que la question de la protection des données relève de la souveraineté des cantons.

Nous avons mis sur pied un groupe de travail composé de représentant-e-s de plusieurs organisations d'ASAD pour élaborer un outil de protection des données maniable, utilisable dans le traitement du RAI-Home-Care et de ses formulaires. Le 17 septembre 2005, ce groupe a tenu sa première séance et s'est occupé à définir le mandat qui lui a été confié ainsi qu'à passer en revue les documents disponibles. En outre, il a fixé des dispositions concernant les contenus, le flux et la sécurité des données ainsi que l'archivage et l'élimination des données. Et enfin, il a défini la suite des opérations.

Dans l'intervalle, l'association suisse avait posé une question à la conférence des directeurs cantonaux de la santé concernant la sécurité des données dans le cadre du RAI-Home-Care. La réponse qui y sera donnée et la suite de la procédure au niveau national auront une influence considérable sur les travaux du groupe de travail. Le président du groupe de travail Daniel Kettiger a par conséquent décidé de suspendre l'activité du groupe jusqu'à ce que l'on sache quelles opérations sont effectuées sur le plan national. Ainsi, on évite d'effectuer des travaux à double.

Formations à la comptabilité des coûts (COCO)

Depuis un certain temps, nous demandons à nos organisations-membres d'introduire le manuel Finances de l'Association suisse des services d'ASAD. Pour soutenir les organisations dans cette tâche, nous avons commencé en 2004 à proposer une formation intitulée Cours d'introduction à la COCO. En 2005, quatre autres cours de formation ont eu lieu dont un dans la partie francophone du canton. Nous n'avons enregistré que des réactions positives, qui estimaient ce cours d'une extrême utilité pour les organisations.

Assemblée des délégués anniversaire

C'est le 1^{er} janvier 1995 que l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile fraîchement fondée a commencé son activité, de sorte que nous avons pu célébrer, au cours de l'année sous revue, son dixième anniversaire. Ce qui a été fait lors d'une assemblée des délégués anniversaire le 27 mai dans un cadre digne de l'occasion, au Kursaal de Berne. Ou-

tre les affaires statutaires usuelles encadrées de morceaux de musique joués par l'ensemble Filigrana, les participants ont eu le plaisir d'entendre un «Schnappschuss» sur le thème de l'ASAD lu par l'animateur de radio bien connu Heinz Däpp. Ses pointes acérées ont provoqué moult francs rires dans le public. La matinée s'est terminée par un brillant exposé du publiciste et philosophe renommé Ludwig Hasler qui, avec sa vision de la vieillesse et du fait de vieillir, a donné à réfléchir. Après le repas en commun ont eu lieu différentes visites guidées, faisant connaître la ville de Berne sous un autre aspect. Cette journée parfaitement réussie et baignée d'une température estivale s'est achevée par un petit rafraîchissement servi au Tramdepot, à côté de la fosse aux ours.

Changement au secrétariat

Après plus de cinq ans au service de l'association, Liselotte McEvoy a quitté son poste au Back Office à la fin de 2004 pour reprendre une activité dans sa profession d'origine, infirmière. Nous lui présentons ici nos vifs remerciements pour son engagement et ses bons services. Pour lui succéder, nous avons engagé Sandra Lüchinger qui, grâce à son expérience professionnelle, s'est rapidement mise au courant du domaine de tâches dévolu au Back Office.

Christa Nebel nous a quittés à la fin mai après avoir travaillé une année comme secrétaire. Elle désirait reprendre un travail à un poste lui permettant de mieux mettre en pratique ses connaissances de langues. La place libérée a été occupée dès le mois de juin par Iris Meyer, à qui ses vastes connaissances professionnelles ont permis une initiation très rapide aux arcanes de de cette matière. Elle s'investit depuis lors avec beaucoup d'engagement pour les intérêts de l'ASAD et de ses membres.

Commission cantonale des soins

Cette commission ne s'est réunie qu'une seule fois au cours de l'exercice sous revue. Lors de cette unique séance, la commission elle-même a constitué l'objet des discussions. C'est une intervention parlementaire au Grand Conseil, laquelle demandait au canton d'examiner l'ensemble des commissions cantonales, du point de vue de leur raison d'être comme de leurs tâches, qui en a été l'élément déclencheur. Raison pour laquelle l'utilité de la commission a été discutée. Il en est ressorti que les opinions à ce sujet sont très divergentes. Il a toutefois été admis que la raison d'être de cet organe est d'apporter un appui au Conseil-exécutif dans les questions touchant aux soins infirmiers. Par conséquent il est dans la nature même de la commission de recevoir des mandats de la part du Conseil-exécutif à ce sujet. Celle-ci a alors décidé de chercher le contact avec le Conseiller d'Etat compétent avant de décider si elle doit ou non être maintenue.

Piero F. Catani

2.3. Rapport de l'Office de contrôle et d'arbitrage de la Commission paritaire de confiance (CPC)

Grâce à la publication des décisions du Tribunal fédéral des assurances (TFA) de mars 2005, la désagréable insécurité juridique relative à l'art.7, al. 2, let. c, ch. 1 (et 2) OPAS (soins de base psychiatriques et psychogériatriques) s'est notablement réduite. La précision de l'article 7 de l'Ordonnance sur les prestations de soins (OPAS) encore à formuler réclamée par le TFA devrait apporter encore plus de clarté dans ce domaine.

Sont également en recul les demandes concernant les litiges portant sur les comparaisons des coûts des prestations d'ASAD avec celles des institutions stationnaires (homes pour personnes âgées; classement d'après le système BESA) effectuées par certains assureurs maladie. En comparaison avec l'année précédente, l'**Office de contrôle** a observé un recul net des demandes de 22 à 10. Par ailleurs, deux cas *supplémentaires* de respect des délais ont été enregistrés (sans jugement de l'Office de contrôle) et dans deux autres cas les demandes ont été retirées avant même que le cas ait été traité par ledit office.

Le tableau statistique de la page suivante donne des indications plus détaillées sur les dix litiges traités par l'Office de contrôle.

L'**Office d'arbitrage** (CPC) a siégé deux fois en 2005 et n'a dû traiter que trois litiges (en 2004: quinze), voir le tableau statistique présenté ci-après.

La CPC s'est par ailleurs occupée des propositions faites par le groupe de travail qu'elle a créé quant à une nouvelle procédure de jugement (y compris de nouveaux formulaires) des litiges déposés par l'Office de contrôle. Cette procédure a déjà été testée avec des cas réels et sera encore soumise à examen par la CPC au début 2006 pour être ensuite définitivement introduite.

Le groupe de travail s'est également exprimé sur une nouvelle forme d'organisation de l'Office de contrôle et d'arbitrage envisageable sur le modèle de celle des cantons d'Argovie et de Soleure. La CPC a transmis les propositions aux partenaires tarifaires via leurs représentants afin de pouvoir connaître l'avis des associations sur une pareille réorganisation avant de continuer le travail au sein de la CPC. Cette phase est encore partiellement en cours.

Jacques Calcio–Gandino, secrétaire CPC

Statistique des litiges soumis à l'Office de contrôle et d'arbitrage en 2005

Office de contrôle

Litiges		Nombre*
<i>Demandes</i> à l'Office de contrôle	Total	10
	-Demande déposée par des unités d'organisations d'ASAD	10
	-Demande déposée par l'assureur maladie	0
	-Litiges sur la réduction de prise en charge selon BESA	1
	-Litiges sur les soins de base psychiatriques/psychogériatriques	2
	-Litiges relatifs à la comparaison BESA	1
	-Litiges en raison du budget temps	6
<i>Décisions</i> de l'Office de contrôle	-Demandes agréées selon l'annonce des besoins sans correction	5
	-Demandes agréées selon l'annonce des besoins avec adaptations	5
	-Décisions acceptées par les deux parties (cas liquidés)	5
	-Décisions acceptées uniquement par l'organisation d'ASAD	3
	-Décisions acceptées uniquement par les assureurs maladie	0
	-Affaires portées devant l'Office d'arbitrage par l'org. d'ASAD	0
	-Affaires portées devant l'Office d'arbitrage par l'assureur maladie	3
	-Réaction des parties au conflit encore ouverte (intervient début 2006)	2

* Il peut y avoir des différences en raison de litiges déjà déposés à l'Office de contrôle en 2004 ou dont le traitement ne sera poursuivi qu'au début 2006.

Office d'arbitrage

Litiges		Nombre*
<i>Demandes</i> à l'Office d'arbitrage	Total	3
	-Demande déposée par des unités d'organisations d'ASAD	0
	-Demande déposée par l'assureur maladie	3
	-Litiges sur la réduction de prise en charge selon BESA	0
	-Litiges sur les soins de base psychiatriques/psychogériatriques	1
	-Litiges sur le budget temps <u>et</u> les soins de base psychiatriques/psychogériatriques	1
	-Autres litiges (en particulier en raison du budget temps)	1
<i>Recommandations</i> de l'Office d'arbitrage	-Recommandations acceptées par les deux parties	1
	-Recommandations rejetées uniquement par l'organisation d'ASAD	0
	-Recommandations rejetées uniquement par l'assureur maladie	2
	-Affaire portée devant le tribunal d'arbitrage cantonal par l'organisation d'ASAD	0
	-Affaire portée devant le tribunal d'arbitrage cantonal par l'assureur maladie	0

* Les différences peuvent s'expliquer par les litiges datant de l'année 2004, ou par ceux qui ne seront traités par l'Office d'arbitrage qu'en 2006.

Jacques Calcio–Gandino, secrétaire CPC

2.4. Commission de la Fondation de l'Office bernois de médiation pour les questions du troisième âge et des homes

Au cours de l'exercice sous revue, le Conseil de fondation s'est réuni à trois reprises, accompagnant ainsi le travail de la médiatrice.

La majeure partie des requêtes est venue, l'année sous revue de même qu'auparavant, du domaine des foyers pour personnes âgées et des homes médicalisés (ou EMS). Une légère augmentation est à noter en provenance du domaine des handicapés.

En 2005, les questions concernant des patients «difficiles» ont été plus fréquentes. Les soignants se trouvent souvent très sollicités et stressés dans de telles situations. Et les changements de place sont pratiquement impossibles. Il est aussi frappant de constater une hausse des cas dans lesquels une tentative de médiation ne peut pas du tout être entamée parce qu'une des parties s'y refuse et emprunte la voie juridique.

Très peu de requêtes proviennent encore du domaine du maintien à domicile. J'aime à croire que nos prestations sont tout simplement excellentes. Cependant, je peux à peine m'imaginer qu'il n'y a pas ça et là des cas problématiques, quand bien même nous faisons les plus gros efforts pour fournir les meilleures prestations. Pour mieux faire connaître encore le service de médiation dans le secteur de l'ASAD, l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile a chargé de la documentation sur l'Office bernois de médiation pour les questions du troisième âge et des homes, à l'adresse www.spitex.ch/ Actualité / Infos et documents / Documents.

Annina Berger, membre de la commission

2.5. L'aide et les soins à domicile aux enfants dans le canton de Berne

Depuis plusieurs années, l'ASAD de Thoune propose des prestations d'aide et de soins à domicile aux enfants dans la plus grande partie de cette région du canton. L'ASAD de Bienne a conclu un contrat avec les communes environnantes portant sur l'aide et les soins à domicile aux enfants et propose ainsi désormais ces prestations dans la région.

Depuis janvier 2006, l'ASAD de Langenthal et Spitex Berne font également partie des fournisseurs de soins aux enfants.

Les organisations qui fournissent des prestations de soins aux enfants, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (SAP), l'association de promotion de l'aide et des soins à domicile aux enfants ainsi que l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile se réunissent deux fois par an pour assurer la coordination des prestations de soins aux enfants dans le canton. Suite au retrait de Kurt Hirsbrunner de notre comité en avril de l'année sous revue, Regula Stähli a posé sa candidature pour prendre sa succession au sein du comité de l'association de promotion de l'aide et des soins à domicile aux enfants; l'élection aura lieu en 2006.

Les premières autorisations délivrées par le canton aux communes introduites au 1^{er} janvier 2006 ainsi que les contrats de prestations des communes avec les organisations d'ASAD exigent un contrôle du financement et de la facturation des prestations de soins aux enfants, qui avaient auparavant été gérés de diverses manières, et qui doivent être uniformisés. Cette tâche sera prise en charge par les représentant-e-s des organisations qui fournissent des prestations, de la SAP et la direction de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile.

Piero F. Catani

3. Remerciements et postface personnelle du directeur

Dans ma postface du rapport annuel 2004 je disais mon espoir que les organisations d'ASAD et leurs collaborateurs reconnaissent et assument la chance qui leur est offerte de configurer et planifier l'ASAD dans le canton. Quelques organisations ont reconnu cette chance et ont collaboré l'année dernière avec énergie à la configuration, à la planification et à la mise en place d'un nouveau service d'ASAD dans le canton de Berne. Ce sont ces organisations et leurs collaborateurs qu'il faut remercier pour avoir pu tant avancer dans les projets «Standards avec indicateurs» et «Régionalisation du paysage de l'aide et des soins à domicile». Lors de la plate-forme d'échanges et de réactions de la fin novembre 2005, toutes les personnes présentes ont eu un aperçu de ces travaux et ont eu la possibilité d'exprimer leur opinion. Il est compréhensible que tous les standards avec indicateurs présentés n'aient pas soulevé le même intérêt auprès des participants. C'est ainsi que nos prévisions se sont trouvées confirmées, selon lesquelles le standard contenant la définition de la taille d'organisation souhaitable soulèverait en priorité les réactions les plus nombreuses. Nous avons exposé aux participants, sur la base d'arguments logiques et de chiffres avérés tirés de la statistique ASAD, comment les membres des divers groupes de travail sont arrivés à cette taille plus ou moins requise pour les organisations d'ASAD du futur.

Il est certain que, au stade actuel des deux projets, nous ne pouvons faire encore aucun pronostic à cent pour cent concernant la mise en œuvre de la régionalisation. Les standards qui seront introduits dans quel délai et de quelle manière par les organisations ne sont pas encore non plus déterminés. Ceux qui demanderaient des directives précises à cet égard recevraient des instructions qui ne tiendraient pas compte de l'évolution des mois prochains. Ceci entrerait alors en contradiction avec la dynamique régnant en ce moment dans la santé publique et dans le domaine de l'ASAD et amènerait à des résultats peu en rapport avec la pratique. Il est nécessaire d'avoir une certaine marge de manœuvre pour pouvoir régulièrement adapter les standards aux données imposées par l'évolution. Dans cet ordre d'idée, j'aimerais laisser cet adage d'un auteur inconnu à tous ceux qui jettent encore des regards craintifs sur l'avenir de l'ASAD:

«Nous ne savons jamais si les choses vont s'améliorer lorsque nous changeons quelque chose. Mais nous savons que nous devons changer quelque chose si nous voulons améliorer quoi que ce soit.»

Pour terminer, je remercie ici tous ceux qui ont une nouvelle fois au cours de l'année dernière consacré beaucoup d'énergie à la cause de l'ASAD. Que ce soit en tant que membre du personnel soignant à la base ou collaborateur-riche dans un centre ASAD, en tant que membre du comité d'une association ou dans une autre fonction. Ce ne sont pas quantité négligeable; la statistique du canton de Berne pour l'année 2004 compte un total de 3869 personnes qui, sous une forme ou sous une autre, étaient employées dans une organisation. S'y ajoutent toutes les personnes qui travaillent dans un comité à titre gracieux (il y a, mine de rien, encore 125 comités dans le canton) ou qui sont actifs comme bénévoles dans le cadre d'une fonction quelconque pour le compte de l'ASAD. Un grand merci à vous tous.

Piero F. Catani, Directeur

4. Comptes annuels 2005

Charges

No compte		Comptes 2004	Budget 2005	Comptes 2005	Ecart en Fr. et en %	
33	Frais de personnel direction / administration	257'627.40	260'300.00	283'258.20	22'958.20	8.8
37	Prestations sociales	43'787.00	51'100.00	40'703.30	-10'396.70	-20.3
38	Frais de personnel tiers	155'144.10	142'900.00	188'994.00	46'094.00	32.3
39	Frais de personnel annexes	15'873.65	20'300.00	17'642.25	-2'657.75	-13.1
53	Entretien et réparations	1'087.10	6'100.00	1'041.55	-5'058.45	-82.9
54	Utilisation des équipements	1'132.50	-	600.00	600.00	
55	Charges des locaux	36'899.45	44'700.00	52'565.95	7'865.95	17.6
57	Frais administration / infor- matique / relations publiques	116'916.25	119'000.00	105'491.75	-13'508.25	-11.4
58	Primes d'assurances, taxes	1'185.19	2'000.00	1324.10	-675.90	-33.8
59	Autres frais d'exploitation	96'126.40	108'500.00	56'949.25	-51'550.75	-47.51

Total Charges	725'779.04	754'900.00	748'570.35	-6'329.65	-0.8
----------------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------------	-------------

Produits

62	Formation de tiers	19'090.00	-	19'140.00	19'140.00	
65	Vente de matériel publicitaire et d'imprimés	128'642.40	102'500.00	101'661.70	-838.30	-0.8
66	Intérêts du capital	1'487.85	2'000.00	456.40	-1'543.60	-77.2
69	Subventions + cotisations des membres, donations	657'836.80	660'195.00	661'775.85	1'580.85	0.2

Total Produits	807'057.05	764'695.00	783'033.95	18'338.95	2.4
-----------------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------------	------------

Résumé

	Total Charges	725'779.04	754'900.00	748'570.35	-6'329.65	-0.8
	Total Produits	807'057.05	764'695.00	783'033.95	18'338.95	2.4
80	Produits / charges extraordi- naires	669.25	-	-	-	-
	Solde	81'278.01	9'795.00	34'463.60	24'668.60	251.8

Bilan au 31.12.2005

	Actifs		Passifs
Caisse	SFr. 985.65		
Compte de chèques postaux	SFr. 132'756.94		
CCP dons	SFr. 5'891.31		
Compte épargne Banque Valiant	SFr. 167'673.92		
Débiteurs	SFr. 5'371.35		
Impôt anticipé	SFr. 159.80		
Compte-courant Projets	SFr. -8'542.30		
Ducroire sur créances	SFr. -200.00		
Stock imprimés et matériel publicitaire	SFr. 21'912.95		
Actifs transitoires	SFr. 4'700.00		
Mobiliers, équipements informatiques	SFr. 600.00		
Créditeurs		SFr. 30'291.60	
Compte provisoire AVS, LAA, Ass. indemnités journalières		SFr. 1'923.60	
Délimitation vacances et heures suppl.		SFr. 7'338.00	
Passifs transitoires		SFr. 4'896.70	
Réserve litige juridique conc. projet		SFr. 10'000.00	
Capital de l'association		SFr. 152'569.23	
Fonds de développement		SFr. 89'826.89	
Excédent		SFr. 34'463.60	
		<hr/>	
Résultat du bilan	SFr. 331'309.62	SFr. 331'309.62	
		<hr/> <hr/>	

Commentaires relatifs aux comptes annuels 2005

L'introduction du plan comptable conformément au manuel Finances de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile et le changement de comptabilité ont donné lieu à quelques modifications en ce qui concerne les comptes, ce qui a pour conséquence que les comptes 2005 ne sont pas toujours identiques au budget 2005 tel qu'il a été voté.

De plus, plusieurs postes des comptes 2005 ont dû être mis ensemble ou être attribués à d'autres comptes.

Dans le texte ci-après, tous les écarts importants entre les comptes 2005 et le budget 2005 font l'objet d'un commentaire pour autant que cela soit possible, compte tenu des remarques faites ci-avant. La numérotation des comptes se réfère aux comptes annuels détaillés. Les comptes annuels ne sont présentés dans le rapport annuel qu'au niveau des groupes de comptes à deux positions.

Les comptes annuels accompagnés des comptes détaillés sont envoyés aux organisations-membres séparément avec la convocation à l'assemblée des délégués.

Produits:

Compte 6200 Formation des membres

Budget 2005: 0.– Comptes 2005: 19'140.– Différence: 19'140.–

Produits provenant des cours d'introduction au manuel Finances, cours qui n'étaient pas encore prévus au budget.

Ces recettes compensent entre autres les frais suivants:

Fr. 12'287.00 (compte 3811, honoraires du chargé de cours); Fr. 2'895.00 (compte 5500, location des salles de cours). Ne sont pas comptés les coûts du secrétariat (salaires, infrastructure) ainsi que les coûts de documentation et d'expédition.

Compte 6540 Annonces Focus

Budget 2005: 10'000.– Comptes 2005: 8'808.30 Différence: -1'191.70

Régression de la vente d'annonces.

Compte 6990 Autres recettes

Budget 2005: 0.– Comptes 2005: 6'135.85 Différence: 6'135.85

Recettes provenant du courtage effectué par le service d'assurances de la firme Trees et de dons.

Charges:

Groupe de comptes 33, Frais de personnel direction/administration

Compte 3300 Salaires bruts secrétariat

Budget 2005: 251'000.– Comptes 2005: 261'526.20 Différence: 10'526.20

Le poste de secrétaire a été provisoirement haussé à 100% en raison de l'importante charge de travail; cette augmentation a ensuite été réduite en cours d'année. En outre, le directeur a reçu l'année dernière la gratification pour ancienneté de service prévue dans son contrat.

Compte 3302 Différenciation vacances et heures supplémentaires

Budget 2005: 0.– Comptes 2005: 7'338.– Différence: 7'338.–

Il s'agit d'un nouveau compte ayant pour but de faire la différenciation par rapport à l'année précédente. Il contient toutes les heures supplémentaires de l'ensemble des collaborateurs du secrétariat.

Compte 3320 Allocations d'encadrement

Budget 2005: 9'300.– Comptes 2005: 14'394.– Différence: 5'094.–

Le budget établi au printemps 2004 tenait compte du personnel en place. L'engagement d'une nouvelle employée au secrétariat a contraint le comité à verser une allocation pour enfants et d'encadrement non prévue au budget. Ces charges ne sont pas influençables.

Groupe de comptes 37, Prestations sociales

Comptes 3700 AVS, AI, APG, ACI, allocations familiales

Budget 2005: 24'700.– Comptes 2005: 17'771.70.– Différence: -6'928.30

Remboursement plus important de la caisse d'allocations familiales du fait que plus d'allocations enfants ont été versées, voir compte 3320.

Groupe de comptes 38, Frais de personnel tiers

Compte 3810 Comptabilité

Budget 2005: 21'000.– Comptes 2005: 13'415.– Différence: -7'585.–

Changement dû à l'externalisation de la comptabilité.

Compte 3811 Honoraires

Budget 2005: 0.– Comptes 2005: 22'533.00 Différence: 22'533.–

Création d'un nouveau compte.

Honoraires du responsable du cours Manuel Finances et de la retraite / recherche de stratégie du comité.

Compte 3812 Présidence

Budget 2005: 45'000.– Comptes 2005: 52'340.35 Différence: 7'340.25

En 2005, la présidente a dû assumer un supplément de travail en raison des négociations avec santésuisse, de la retraite / recherche de stratégie du comité ainsi que des discussions avec nos partenaires.

Compte 3813 Mandat ASSASD

Budget 2005: 10'000.– Comptes 2005: 1'816.50 Différence: -8'183.50

La charge liée au travail au sein du comité central s'est avérée moindre que prévu au budget.

Compte 3814 Commission paritaire de confiance (CPC)

Budget 2005: 7'300.– Comptes 2005: 10'492.85 Différence: 3'192.85

La direction de l'association ne peut pas influencer ces coûts. L'année dernière, un nombre de cas plus élevé que prévu au budget ont été soumis à la CPC.

Compte 3815 Traductions

Budget 2005: 31'000.– Comptes 2005: 40'001.– Différence: 9'001.–

Désormais les coûts des traductions simultanées lors de l'assemblée des délégués et des conférences des présidents sont comptabilisées sur ce poste et non plus comme auparavant sur le compte des rencontres membres.

Compte 3816 Conseils juridiques

Budget 2005: 4'500.– Comptes 2005: 24'638.25 Différence: 20'138.25

Le conflit, exigeant un très gros travail, avec certains assureurs maladie et avec santésuisse relatif à la convention tarifaire n'était pas prévu au budget 2005.

Une réserve de Fr. 10'000.– a été prévue pour le traitement du litige avec la direction du projet Standards avec indicateurs.

Les conseils juridiques fournis à nos organisations-membres sont restés dans la mesure de ceux fournis l'année précédente.

Compte 3820 Jetons de présence du comité

Budget 2005	20'100.–	Comptes 2005:	16'800.–	Différence:	-3'300.–
-------------	----------	---------------	----------	-------------	----------

Malgré une charge de travail intensive dans le cadre de chacun des secteurs, les charges sont restées en deçà du budget parce que le comité ne comptait que cinq personnes. L'activité déployée par les membres du comité dans le cadre de nos deux grands projets a été en règle générale directement mise à la charge des comptabilités séparées.

Compte 3861 Personnel temporaire

Budget 2005:	0.–	Comptes 2005:	2'681.95.–	Différence:	2'681.95
--------------	-----	---------------	------------	-------------	----------

Lorsqu'elle a quitté l'association, la secrétaire a encore compensé des heures supplémentaires. Etant donné que le changement est tombé au moment requérant le plus de travail pour l'association (préparation de l'AD anniversaire), il a fallu engager une employée temporaire.

*Groupe de comptes 39, Frais de personnel annexes*Compte 3910 Recrutement de personnel

Budget 2005:	2'000.–	Comptes 2005:	5'584.05	Différence:	3'584.05
--------------	---------	---------------	----------	-------------	----------

Changement au secrétariat, coûts d'annonces et appui dans les recherches fourni par un bureau externe.

Compte 3920 Formation continue

Budget 2005:	8'000.–	Comptes 2005:	2'160.–	Différence:	-5'840.–
--------------	---------	---------------	---------	-------------	----------

Pas de grandes formations continues accomplies par le personnel ou le comité.

*Groupe de comptes 53, Entretien et réparations*Compte 5300 Entretien et réparations

Budget 2005:	6'100.–	Comptes 2005:	1'041.55	Différence:	-5'058.45
--------------	---------	---------------	----------	-------------	-----------

Jusqu'ici, les réparations liées au matériel informatique étaient portées sur ce compte, elles sont désormais portées au compte 5750, Frais d'informatique.

*Groupe de comptes 55, Charges des locaux*Compte 5500 Loyer et charges

Budget 2005:	43'700.–	Comptes 2005:	51'445.65	Différence:	7'745.65
--------------	----------	---------------	-----------	-------------	----------

En raison de la mise en vigueur du manuel Finances, ce compte comporte non seulement la location des locaux de notre association mais également celle de toutes les manifestations, telles que l'AD, la plate-forme d'échanges et de réactions, les conférences des présidents, etc.

*Groupe de comptes 57, Frais d'administration, informatique et relations publiques*Compte 5700 Matériel de bureau

Budget 2005:	2'000.–	Comptes 2005:	4'438.05	Différence:	2'438.05
--------------	---------	---------------	----------	-------------	----------

Il s'agit d'un nouveau compte. Dans l'ancien plan comptable les frais de matériel de bureau étaient budgetés sur le compte 5711: Imprimés/matériel de bureau/photocopies/membres.

Compte 5701 Imprimés

Budget 2005:	30'500.–	Comptes 2005:	25'525.85	Différence:	-4'974.15
--------------	----------	---------------	-----------	-------------	-----------

Il s'agit d'un nouveau compte. Dans l'ancien plan comptable les frais d'imprimés étaient budgetés sur le compte 5711: Imprimés/matériel de bureau/photocopies/membres.

Compte 5702 Photocopies

Budget 2005:	15'000.–	Comptes 2005:	5'189.20	Différence:	-9'810.80
--------------	----------	---------------	----------	-------------	-----------

Il s'agit d'un nouveau compte. Dans l'ancien plan comptable les frais de photocopies étaient budgetés sur le compte 5711: Imprimés/matériel de bureau/photocopies/membres.

Compte 5710 Téléphone et fax

Budget 2005:	8'500.–	Comptes 2005:	4'330.45	Différence:	-4'169.55
--------------	---------	---------------	----------	-------------	-----------

Il s'agit d'un nouveau compte. Auparavant, les frais de téléphone et de fax étaient ventilés sur les comptes 5701 et 5710.

Compte 5711 Ports

Budget 2005:	10'000.–	Comptes 2005:	11'719.35	Différence:	1'719.35
--------------	----------	---------------	-----------	-------------	----------

Il s'agit d'un nouveau compte. Auparavant, les frais de port étaient ventilés sur les comptes 5701 et 5710.

Compte 5750 Coûts d'informatique

Budget 2005:	1'000.–	Comptes 2005:	8'620.80	Différence:	7'620.80
--------------	---------	---------------	----------	-------------	----------

Nous avons prolongé la garantie de 3 ans pour notre parc informatique. Renouvellement et mise à jour de la protection contre les virus et les spams sur tous les ordinateurs, y compris le serveur. Renouvellement du programme d'adresses. Ces dépenses n'étaient pas budgétées.

Compte 5770 Cotisation de membre à des associations

Budget 2005:	32'000.–	Comptes 2005:	36'042.40	Différence:	4'042.40
--------------	----------	---------------	-----------	-------------	----------

Montant à l'ORTRA cantonale non budgété de Fr. 5'000.00.

Compte 5791 Autres dépenses administratives

Budget 2005:	18'000.–	Comptes 2005:	8'124.35	Différence:	-9'875.65
--------------	----------	---------------	----------	-------------	-----------

Il s'agit d'un nouveau compte. Dans l'ancien plan comptable, les dépenses relatives aux autres travaux administratifs étaient ventilées sur les comptes 5709, 5715 et 5719.

*Groupe de comptes 59, Autres frais d'exploitation*Compte 5900 Achat de matériel publicitaire et d'imprimés

Budget 2005:	65'000.–	Comptes 2005:	49'916.45	Différence:	-15'083.55
--------------	----------	---------------	-----------	-------------	------------

Il y a eu moins de ventes de matériel publicitaire et d'imprimés (voir compte 6520), raison pour laquelle les frais d'achat sont inférieurs au budget.

Compte 5930 Projets

Budget 2005:	43'500.–	Comptes 2005:	0.–	Différence:	-43'500.–
--------------	----------	---------------	-----	-------------	-----------

En raison de la mise en vigueur du manuel Finances au secrétariat, les coûts des projets ont directement été attribués aux postes correspondants, p.ex. les négociations tarifaires sont désormais comptabilisées au poste 3816 Conseils juridiques ou alors débités sur les crédits prévus pour les deux projets.

D'autres projets tels que Lobbying et introduction du manuel Finances n'ont pas été réalisés ou sont achevés.

Compte 5990 Autres frais de fonctionnement

Budget 2005:	0.–	Comptes 2005:	7'032.80	Différence:	7'032.80
--------------	-----	---------------	----------	-------------	----------

Frais relatifs à des séances, cours, apéro lors des conférences, entretien des bureaux, cadeaux d'adieux au comité et aux collaboratrices.

5. Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des membres de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan et compte de profits) de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2005.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Bienne, le 15 mars 2006

REVISIA SA


René Schütz
expert comptable diplômé


Samuel Bienz
expert comptable diplômé
(Réviseur responsable)

Annexes:

Comptes annuels comprenant:
- compte de profits et pertes
- bilan